

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 7 octobre 2019 – 20 heures

Présents : Mesdames Dominique BARBOT, Virginie DELAHAYE, Alison PETIT, Corinne SERRE, Nadia SOLLOGOUB, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Patrick BONDEUX, Jean-Claude DANET, Jean LEFEVRE, Michel PARRAIN, Michel SAUTEREAU.

Absents excusés

Madame Géraldine GERIN
Monsieur Laurent GUILLEMIN
Monsieur David SUPPLICIAU

Pouvoir de Monsieur Bruno CAVOY à Monsieur Patrick BONDEUX

Secrétaire de séance : Madame Virginie DELAHAYE

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis le dernier Conseil Municipal.

Par ailleurs, il signale l'attribution de deux subventions : l'une au titre de la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements à fiscalité propre, dans le cadre du contrat de ruralité du PETR Val de Loire Nivernais, pour les travaux d'aménagement route de la Villeneuve, correspondant à 40 % du montant H.T. des travaux (soit 80 000 € environ) ; la seconde, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour les travaux d'assainissement prioritaires, correspondant à 40 % du montant de l'opération, dans la limite de 77 000 €. Monsieur le Maire remercie le service administratif et le service technique pour le travail réalisé sur ces dossiers, ainsi que la société ICA, maître d'œuvre pour ces deux projets.

Questions à l'ordre du jour

1- AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI) LOIRE VAL DE LERE – BANNAY – LA CELLE-SUR-LOIRE

Pour rappel, le Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) Loire Val de Léré – Bannay - La Celle-sur-Loire actuel a été approuvé le 14 août 2002. Le phénomène considéré est l'aléa « inondation par débordement du fleuve Loire ». Les « Plus Hautes Eaux Connues » (PHEC), correspondant aux crues historiques de 1846, 1856 et 1866, constituent la référence de ces documents. Pour l'ensemble des départements ligériens, la révision des PPRI de la Loire de première génération (début des années 2000) est devenue nécessaire compte tenu de leur ancienneté, des nouvelles connaissances et de l'évolution de la doctrine nationale.

Prescrite par arrêté préfectoral du 29 juillet 2015, la révision du PPRI Loire Val de Léré – Bannay - La Celle-sur-Loire, a consisté tout d'abord en l'élaboration d'un projet de PPRI. Les services de la DREAL Centre Val de Loire ont ainsi procédé à la mise à jour des PHEC, la cartographie des aléas a été réactualisée en croisant les classes de hauteurs d'eau et les classes de vitesses d'écoulement, la carte des enjeux a été mise à jour, les cartes de zonage réglementaire ont été déterminées par le croisement des cartes d'aléas et d'enjeux, et le règlement stipulant les interdictions et autorisations d'utilisation et d'occupation du sol a été élaboré pour chacune des zones.

Ce projet de PPRI est actuellement soumis à enquête publique en vue de son approbation finale. Cette enquête publique se déroule du 17 septembre au 18 octobre 2019. Durant cette période, le public est amené à faire part de ses remarques sur le projet. En outre, les avis des conseils municipaux et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme, ainsi que l'avis de la chambre d'agriculture et du centre nationale de la propriété forestière sont consignés et annexés aux registres d'enquête.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rencontrera le commissaire enquêteur le samedi 12 octobre prochain pour échanger sur le projet de révision.

Le projet de PPRI, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises dans le cadre de l'enquête publique, sera approuvé par arrêté préfectoral, probablement au début de l'année 2020. Une fois approuvé, le PPRI vaut servitude d'utilité publique. A ce titre, il doit être annexé aux documents d'urbanisme. Il devient ainsi opposable aux tiers, notamment dans le cadre des demandes d'autorisation et d'occupation du sol.

Sur proposition de la commission travaux qui a examiné le dossier le 26 septembre dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de PPRI Loire Val de Léré – Bannay - La Celle-sur-Loire, avec les réserves suivantes :

- Le risque inondation pourrait être limité par l'entretien régulier des îlots de la Loire,
- Ajouter au TITRE 3 du règlement du PPRI les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde incombant à l'Etat, également « collectivité publique » au sens de l'article L.562-1 II 3° du code de l'environnement, en ce qui concerne la Loire.

2- LOCATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE POUR L'IMPLANTATION D'UN RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE

Les services d'ORANGE se sont rapprochés de la municipalité pour identifier une parcelle ayant des caractéristiques permettant d'accueillir un relais de radiotéléphonie. La parcelle C937, appartenant au domaine privé de la commune et située au Bois de Raux, a été choisie. L'opérateur souhaite installer une antenne de 35 mètres de hauteur, les armoires techniques se situeront au pied du mât, dans une zone technique clôturée. Le site est peu visible de la voie publique, afin de limiter l'impact visuel de la construction. La société ORANGE propose un bail d'une durée de 12 ans, renouvelable par périodes successives de 6 ans. Le loyer est proposé au montant de 3000 € annuels. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les termes de la location de la parcelle C937, et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

3- CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Afin de faire bénéficier un agent du service technique rattaché aux écoles et au service ALSH, d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, et conformément au tableau d'avancement validé en Commission du Personnel le 27 septembre dernier, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 3 janvier 2020. Monsieur le Maire précise que le poste actuellement occupé sera ultérieurement supprimé, lors d'un prochain Conseil Municipal

4- CONVENTION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX D'ORANGE – « CHEMIN DES MARINIERS »

Des travaux d'enfouissement de l'éclairage public sont en cours Chemin des Mariniers. Ce type d'opération est l'occasion de procéder, en collaboration avec le SIEEN et ORANGE, à l'enfouissement des lignes téléphoniques aériennes. Pour ce faire, une convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération est proposée par ORANGE. La participation financière de la communale est de 347,46 € Net, correspondant aux prestations de câblage assurées par la société ORANGE. S'agissant d'une dissimulation de réseau, avec au minimum un appui commun entre le SIEEN et ORANGE, la commune percevra une contribution d'ORANGE de 145.09 € pour les frais de matériel de génie civil. Madame PETIT regrette que de tels travaux nécessitent une nouvelle participation communale, sachant que les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques sont à la charge de la commune. Le Conseil approuve, à 1 voix Contre, 1 Abstention et 10 voix Pour, les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

5- QUESTIONS DIVERSES

Madame SOLLOGOUB fait don à la commune d'un ouvrage intitulé « Marine de Loire en Nivernais » de Jean-Paul GUILLON.

Puis, Monsieur le Maire signale la parution de l'ouvrage « Nationale 7, une invitation au voyage dans la Nièvre », de Madame Martine CARRILLON-COUVREUR et de Monsieur Georges LABARRE, proposé par la Camosine et l'Association Nivernaise RN7 2x2 voies. Chaque commune de la Nièvre située sur le parcours de la RN7 est présente dans ce livre. Neuvy étant la première commune de la RN7 dans la Nièvre, la commune figure en bonne place dans cet ouvrage. Une séance de dédicaces se tiendra d'ailleurs début décembre en mairie.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle les manifestations d'octobre sur la commune :

- le 17 octobre à 15h, le goûter de la Semaine Bleue,
- le 22 octobre, le Cinéma, avec à 18h15 « Dora, la Cité perdue », et 20h30 « Fourmi »
- le 25 octobre à 11h, l'inauguration des travaux d'aménagement du Quai de Loire et de liaison piétonne avec le Cher,
- le 27 octobre, 15h, fête d'Halloween à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire indique qu'aucune mention n'a été portée au cahier de doléances depuis le dernier Conseil.

Il donne la parole au public. Un administré demande s'il existe un site classé SEVESO sur la commune. Madame SOLLOGOUB indique qu'il n'existe pas de site classé SEVESO, mais que Neuvy est concerné par un Plan Particulier d'Intervention (PPI), en raison de sa proximité avec le CNPE de Belleville-sur-Loire. Monsieur le Maire précise qu'un ensemble de procédure est prévu dans le cadre de ce PPI.

Le Conseil est interrogé sur l'existence d'un projet d'installation de bornes de recharge pour les voitures électriques. Pour le moment, ce type d'équipement n'est pas envisagé sur la commune.

Un administré souhaite que la remarque qu'il avait formulée lors du Conseil du mois de juillet soit ajoutée au présent compte-rendu, à savoir que la Caisse d'Epargne doit déposer son enseigne puisqu'elle n'assure plus aucun service sur la commune. Monsieur le Maire assure qu'il s'agit d'un oubli.

Enfin, un administré s'interroge sur le maintien de l'éclairage public la nuit, rue du Port au Bois. La commande qui couvre le secteur des ponts, actuellement en travaux, couvre également la rue du Port au Bois. Pour rappel, pour des raisons de sécurité, la municipalité demande le maintien de l'éclairage public la nuit sur les chantiers.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45.

Le secrétaire de séance,
Virginie DELAHAYE



Le Maire,
Patrick BONDEUX

